



Collège Jeanne de Constantinople

169 avenue Pierre Mauroy

59850 NIEPPE

Téléphone : 03.20.18.70.20

Télécopie : 03.20.18.70.29

Mél. : ce.0596988a@ac-lille.fr

Nieppe, le 14 septembre 2018

RECRUTEMENT DE 2 VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL

DESCRIPTION DE LA MISSION

Les volontaires pourront participer, au collège, à plusieurs types d'actions et de projets liés à **l'éducation**, à **la citoyenneté** afin de contribuer à faire émerger des actions spécifiques en lien avec le projet d'établissement.

Exemples :

- Accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets citoyens.
- S'impliquer auprès des équipes éducatives et des élèves dans l'organisation de temps forts liés à la Citoyenneté, à la vie périscolaire.
- Les volontaires pourront participer en appui à l'inclusion d'élèves en situation de handicap et coopérer avec les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH)

En outre, en collège, les volontaires participeront à « **devoirs faits** » pour accompagner des petits groupes de collégiens volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une question... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordinateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

CADRE DE LA MISSION

Un tuteur supervise la mission.

Les jeunes en service civique pourront accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités.

Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « **devoirs faits** » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

Niveau demandé : baccalauréat.

Âge : 16 à 25 ans.

Nombre de postes : 2

Heures hebdomadaires : 30h / semaine

Rémunération : Le Service Civique ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat de 472,97 euros net par mois. En plus de ces 472,97 euros, vous pouvez percevoir une bourse de 107,58 euros (RSA/ titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur du 5ème, 6ème ou 7ème échelon au titre de l'année universitaire en cours). Les organismes d'accueil versent une prestation nécessaire à la subsistance, l'équipement, l'hébergement ou au transport (montant mensuel 107,58 euros).

Durée : 6 à 9 mois maximum, à compter du 6 novembre 2018

Modalités : prendre contact avec l'établissement scolaire (CV + lettre de motivation).

Plus d'informations : <http://www.service-civique.gouv.fr>